

## FORMATION PERMANENTE DU DIACRE

### **Caractéristiques**

63. La formation permanente des diacres est une exigence humaine qui prolonge l'appel surnaturel à servir l'Église de façon ministérielle et la formation initiale au ministère, à tel point qu'il faut considérer ces deux moments de formation comme un unique parcours de vie chrétienne et diaconale. « À celui qui reçoit le diaconat, s'impose l'obligation de la formation doctrinale permanente, pour compléter et actualiser sans cesse le patrimoine reçu avant l'ordination », de sorte que la vocation « au » diaconat continue et s'exprime à nouveau comme vocation « dans » le diaconat, à travers le renouvellement périodique du « Oui, je le veux » prononcé à l'ordination.

Cette formation doit donc être considérée — tant par l'Église qui la dispense que par les diacres qui en bénéficient — comme un droit-devoir mutuel, fondé sur la vérité de l'engagement vocationnel assumé.

Les évêques et les diacres ne peuvent négliger cette obligation d'avoir toujours à proposer et à recevoir la formation intégrale appropriée.

Les normes de l'Église rappellent constamment les caractéristiques de cette formation permanente : obligatoire, globale, interdisciplinaire, profonde, scientifique et orientée vers la vie apostolique ; elles sont encore plus nécessaires si la formation initiale ne s'est pas déroulée selon le modèle ordinaire.

Cette formation présente les traits de la « fidélité » au Christ et à l'Église, et de la « conversion continue », fruit de la grâce sacramentelle vécue dans le dynamisme de la charité pastorale propre à chaque expression du ministère ordonné. Elle apparaît comme un choix fondamental, qui a besoin de s'affirmer et de s'exprimer à nouveau au fil des années de diaconat permanent, à travers une longue suite de réponses cohérentes, enracinées et vivifiées par le « oui » initial.

### **Motivations**

64. Si on s'inspire de la prière d'ordination, la formation permanente se fonde sur la nécessité pour le diacre d'aimer le Christ de façon à l'imiter (« En imitant ainsi ton Fils Jésus ») ; elle tend à le confirmer dans une fidélité totale au ministère (« qu'ils soient fortifiés pour remplir fidèlement leur ministère ») ; elle est une invitation à suivre le Christ Serviteur dans la radicalité et la loyauté (« Fais croître en eux les vertus évangéliques... une charité sincère ... qu'ils prennent soin... qu'ils s'efforcent d'être dociles ... par l'exemple de leur conduite, qu'ils soient un modèle pour le peuple saint »).

La formation permanente a donc « son fondement propre et sa raison particulière dans le dynamisme même de l'ordination reçue » et elle se nourrit avant tout de l'Eucharistie, condensé du mystère chrétien, source inépuisable de toute énergie spirituelle. Le diacre peut aussi s'appliquer, en quelque sorte, l'exhortation de l'apôtre Paul à Timothée : « Je t'invite à raviver le don spirituel que Dieu a déposé en toi » (2 *Tm* 1, 6 ; cf. 1 *Tm* 4, 14-16). Les exigences théologiques de l'appel à une mission singulière de service ecclésial réclament du diacre un amour croissant pour l'Église et pour ses frères, que manifeste l'accomplissement fidèle de ses tâches et de ses fonctions propres. Choisi par Dieu pour être saint en servant l'Église et tous les hommes, le diacre doit grandir dans la conscience de son caractère ministériel, de façon continue et équilibrée, responsable, zélée et toujours joyeuse.

### **Acteurs**

65. Le diacre est le premier responsable et le premier acteur de sa formation permanente. Pour lui, elle est avant tout un processus perpétuel de conversion, qui concerne son être en tant que diacre, c'est-à-dire toute sa personne consacrée par le sacrement de l'Ordre et mise au service de l'Église, pour en développer toutes les capacités ; ainsi, il peut vivre pleinement les dons ministériels reçus, à chaque instant de sa vie, dans toutes les conditions de son existence et dans les diverses responsabilités que lui confère l'évêque.

La sollicitude de l'Église pour la formation permanente des diacres serait donc inefficace si chacun d'eux ne s'y engageait pas. Cette formation ne peut donc être réduite à des cours, des journées d'étude, etc., mais elle demande que chaque diacre, conscient de cette nécessité, s'intéresse à la cultiver avec un esprit de saine initiative. Que le diacre prenne soin de lire des ouvrages choisis selon des critères d'Église, qu'il ne manque pas de suivre quelque périodique dont la fidélité au magistère est éprouvée, et qu'il ne néglige pas la méditation quotidienne. Se former toujours plus pour servir toujours mieux est une part importante du service qui lui est demandé.

66. Pour l'évêque, comme aussi pour les prêtres coopérateurs de l'ordre épiscopal, qui portent la responsabilité et la charge de sa réalisation, la formation permanente revient à aider les diacres à « répondre généreusement à l'engagement que requiert la dignité et la responsabilité que Dieu leur a confiées par le sacrement de l'Ordre, à conserver, à défendre et à développer leur identité et leur vocation spécifique, à se sanctifier et à sanctifier les autres dans l'exercice de leur ministère ».

Les perspectives du diacre et de l'évêque sont complémentaires et s'appellent mutuellement en tant qu'elles se fondent, avec l'aide des dons surnaturels, dans l'unité intérieure de la personne.

L'aide que les formateurs sont appelés à offrir sera d'autant plus efficace qu'elle répondra mieux aux besoins personnels de chaque diacre, parce que chacun vit son ministère dans l'Église comme une personne unique et dans des conditions qui lui sont propres. L'accompagnement personnalisé fera également ressentir aux diacres l'amour avec lequel notre mère l'Église a le souci de leur engagement à vivre fidèlement la grâce du sacrement. Il est donc de la plus haute importance que les diacres aient la possibilité de choisir un directeur spirituel approuvé par l'évêque, avec lequel s'entretenir régulièrement et fréquemment.

Par ailleurs, toute la communauté diocésaine est, à sa manière, impliquée dans la formation des diacres, et plus particulièrement le curé — ou un autre prêtre désigné pour cela — qui apportera son soutien avec une sollicitude fraternelle.

### **Particularités**

67. L'application et l'engagement personnel mis dans la formation permanente sont des signes sans équivoque d'une réponse cohérente à la vocation divine, d'un amour sincère pour l'Église et d'une préoccupation pastorale authentique pour les fidèles chrétiens et pour tous les hommes. On peut étendre aux diacres ce qui est dit des prêtres : « La formation permanente est un moyen nécessaire [...] pour atteindre la fin de sa vocation, c'est-à-dire le service de Dieu et de son peuple ».

La formation permanente est une vraie nécessité : elle se présente en continuité avec la formation initiale, dont elle partage les finalités et la signification, et qu'elle a pour rôle d'intégrer, de conserver et d'approfondir. La disponibilité essentielle aux autres du diacre est une expression pratique de sa configuration sacramentelle au Christ Serviteur, reçue dans l'Ordination sacrée et imprimée dans l'âme par le caractère : c'est un objectif et un rappel permanent pour le ministère et la vie des diacres. Dans cette perspective, on ne peut réduire la formation permanente à un simple effort de complément culturel ou pratique pour *faire* plus ou mieux. La formation permanente ne doit pas viser seulement à garantir une mise à jour, mais tendre à faciliter une progressive conformation pratique de toute l'existence du diacre à Jésus-Christ, qui aime et sert tous les hommes.

### **Domaines**

68. La formation permanente doit englober toutes les dimensions de la vie et du ministère du diacre et les harmoniser. Aussi, comme pour les prêtres, se doit-elle d'être concrète, systématique et personnalisée, dans chacune de ses dimensions : humaine, spirituelle, intellectuelle et pastorale.

69. Avoir soin des divers aspects de la formation humaine des diacres, aujourd'hui comme hier, est une tâche importante des pasteurs. Le diacre, conscient d'avoir été choisi en tant qu'homme parmi les hommes, pour se mettre au service de tous les hommes, doit être prêt à accepter une aide pour l'amélioration de ses qualités humaines — précieux instruments de son service ecclésial — et à perfectionner tous les aspects de sa personnalité qui peuvent rendre son ministère plus efficace.

Pour réaliser de manière plus utile sa vocation à la sainteté et sa mission ecclésiale particulière, il doit s'appliquer surtout — en gardant les yeux fixés sur Celui qui est Dieu parfait et homme parfait — à pratiquer les vertus naturelles et surnaturelles qui le rendront plus semblable à l'image du Christ et plus digne de l'estime de ses frères. (238) En particulier, il devra développer, dans son ministère et dans la vie quotidienne, la bonté du cœur, la patience, l'amabilité, la force d'âme, l'amour de la justice, la fidélité à la parole donnée, l'esprit de sacrifice, la cohérence dans les engagements librement assumés, l'esprit de service, etc.

La pratique de ces vertus aidera les diacres à devenir des hommes à la personnalité équilibrée, mûrs dans leur agir et dans le discernement des événements et des circonstances. Il est tout aussi essentiel que le diacre, conscient de la dimension d'exemple de son comportement social, réfléchisse sur l'importance de la capacité de dialogue, sur la justesse des diverses formes de relations personnelles, sur l'aptitude à comprendre les cultures, sur la valeur de l'amitié et sur la noblesse des attitudes.

70. La formation spirituelle permanente est étroitement liée à la spiritualité diaconale, qu'elle doit nourrir et faire progresser, ainsi qu'au ministère, soutenu par « une vraie rencontre personnelle avec Jésus, un dialogue confiant avec le Père, une expérience profonde de l'Esprit ». Les diacres seront donc spécialement encouragés et soutenus par les Pasteurs à nourrir de manière responsable leur vie spirituelle, de laquelle jaillit avec abondance la charité qui soutient et qui rend fécond leur ministère, en évitant le danger de tomber dans l'activisme ou dans une mentalité « bureaucratique » dans l'exercice du diaconat.

En particulier, la formation spirituelle devra développer chez les diacres des attitudes liées à la triple diaconie de la parole, de la liturgie et de la charité.

La méditation assidue de la Sainte Écriture fera parvenir à une familiarité et à un dialogue d'adoration avec le Dieu vivant, qui favoriseront l'assimilation de la Parole révélée tout entière. La connaissance profonde de la Tradition et des livres liturgiques aidera le diacre à redécouvrir continuellement les richesses inépuisables des mystères divins, pour être un ministre digne. La sollicitude fraternelle dans la charité orientera le diacre vers l'animation et la coordination des initiatives de miséricorde spirituelle et corporelle, comme un signe vivant de la charité de l'Église. Tout ceci demande de programmer de façon précise et réaliste les moyens et les temps dont on dispose, en cherchant toujours à éviter les improvisations. Outre l'encouragement à la direction spirituelle, on doit prévoir des cours, des sessions d'étude de thèmes appartenant à la grande tradition chrétienne théologique et spirituelle, des temps spirituels particulièrement forts et des visites de hauts-lieux spirituels.

A l'occasion des exercices spirituels, auxquels il devrait participer au moins tous les deux ans, le diacre ne manquera pas d'établir un programme de vie concret, qu'il vérifiera périodiquement avec son directeur spirituel. Dans ce projet, ne devront pas manquer les temps consacrés quotidiennement à la dévotion eucharistique fervente, à une filiale piété mariale et aux pratiques ascétiques habituelles, en plus de ceux consacrés à la prière liturgique et à la méditation personnelle. Le centre unificateur de cet itinéraire spirituel est l'Eucharistie. Elle est le critère d'orientation, la dimension permanente de toute la vie et de l'action diaconale, le moyen indispensable pour une persévérance consciente et pour tout renouveau authentique, afin de parvenir ainsi à une synthèse équilibrée de sa propre vie. Dans cette perspective, la formation spirituelle du diacre fait redécouvrir l'Eucharistie comme une Pâque, dans sa réalisation annuelle (la Semaine Sainte), hebdomadaire (le Dimanche) et quotidienne (la Messe en semaine).

71. L'insertion des diacres dans le mystère de l'Église, en vertu de leur baptême et du premier degré du sacrement de l'Ordre, rend nécessaire une formation permanente qui affermit chez eux la conscience et la volonté de vivre dans une communion consentie, effective et mûrie, avec les prêtres et avec l'évêque propre, ainsi qu'avec le Souverain Pontife qui est le fondement visible de l'unité de toute l'Église.

Ainsi formés, les diacres se présenteront eux aussi comme des animateurs de communion dans leur ministère. Face à des tensions, ils ne manqueront pas, en particulier, de promouvoir la pacification pour le bien de l'Église.

72. Il faut organiser des initiatives adaptées (journées d'étude, cours de recyclage, participation à des cours ou des séminaires donnés par des instituts d'étude) pour approfondir la doctrine de la foi. En ce sens, il sera particulièrement utile d'inciter à l'étude attentive, approfondie et systématique du *Catéchisme de l'Église catholique*.

Il est indispensable de s'assurer que le diacre a une connaissance exacte des sacrements de l'Ordre, de l'Eucharistie et des sacrements habituellement confiés aux diacres, comme le Baptême et le Mariage. Il est aussi nécessaire d'approfondir les thèmes de la philosophie, de l'ecclésiologie, de la théologie dogmatique, de la Sainte Écriture et du droit canonique qui sont les plus utiles à l'accomplissement de leur ministère.

En plus d'une saine mise à jour, ces rencontres devraient être des stimulants pour la prière, pour une meilleure communion et pour une action pastorale toujours plus efficace, répondant aux nécessités urgentes de la nouvelle évangélisation.

Il conviendra d'approfondir également, de façon communautaire et sous la conduite de maîtres sûrs, les documents du Magistère, en particulier ceux qui expriment la position de l'Église sur des questions doctrinales et morales plus délicates, toujours dans l'optique du ministère pastoral. Ce faisant, il est possible d'exprimer et de réaliser l'obéissance due au pasteur universel de l'Église et aux pasteurs diocésains, et d'être plus fidèle à la doctrine et à la discipline de l'Église, dans un lien de communion renforcé.

Il est encore du plus grand intérêt et il demeure très actuel d'étudier, d'approfondir et de diffuser la doctrine sociale de l'Église. L'insertion d'une bonne part des diacres dans la vie professionnelle, le travail et la famille leur permettra d'élaborer des médiations effectives pour faire connaître et pour mettre en pratique l'enseignement social-chrétien. Ceux qui en ont les capacités peuvent être orientés par leur évêque vers une

spécialisation dans une discipline théologique, en obtenant si possible leurs titres d'étude auprès de centres académiques pontificaux ou reconnus par le Saint-Siège, qui assurent une formation doctrinale sûre. Enfin, qu'ils aient toujours à cœur l'étude systématique, non seulement pour perfectionner leur savoir théologique, mais aussi pour vivifier continuellement leur ministère, en le rendant toujours plus adapté aux besoins de la communauté ecclésiale.

73. A côté du devoir d'approfondir les sciences sacrées, il faut prendre soin d'acquérir convenablement les méthodes pastorales en vue d'un ministère fructueux.

La formation pastorale permanente consiste en premier lieu à promouvoir continuellement la volonté du diacre de rendre son ministère plus efficace : rendre présent dans l'Eglise et la société l'amour et le service du Christ envers tous les hommes, sans distinction, spécialement envers les plus faibles et les plus nécessiteux. En effet, c'est dans la charité pastorale de Jésus que le diacre puise la force d'agir et trouve son modèle. Cette même charité le pousse et le stimule, en collaborant avec l'évêque et les prêtres, à promouvoir la mission propre des fidèles laïcs dans le monde. Il est donc incité à « toujours mieux connaître la condition réelle des hommes auxquels il est envoyé, à discerner les appels de l'Esprit dans les circonstances historiques où il se trouve, à rechercher les méthodes les plus adaptées et les formes les plus utiles d'exercer aujourd'hui son ministère », dans une communion loyale et convaincue avec le Souverain Pontife et avec son évêque. Dans l'apostolat actuel, le travail en groupe est une des formes requises qui, pour porter du fruit, exige de savoir respecter et défendre, en harmonie avec la nature organique de la communion ecclésiale, la diversité et la complémentarité des dons et des fonctions propres aux prêtres, aux diacres et à tous les autres fidèles.

### **Organisation et moyens**

74. La variété des situations, d'une Église particulière à l'autre, rend difficile la description exhaustive de l'organisation et des moyens adaptés pour une bonne formation permanente des diacres. Il est nécessaire de toujours choisir les moyens de formation avec un souci de clarté théologique et pastorale. Il semble donc plus opportun d'offrir seulement quelques indications générales, facilement adaptables dans les situations concrètes.

75. Le ministère lui-même est pour les diacres le premier lieu de formation permanente. C'est dans son accomplissement que le diacre acquiert une certaine maturité, en réalisant toujours plus sa vocation personnelle à la sainteté dans l'accomplissement de ses devoirs sociaux et ecclésiaux, et en particulier dans ses fonctions et ses responsabilités ministérielles. La conscience d'être ministre est donc le but premier que se fixe la formation spécifique qui est dispensée.

76. Le cursus de la formation permanente doit répondre à un projet précis et rigoureux, défini et contrôlé par l'autorité compétente ; il doit être unifié, comprendre des étapes progressives et se dérouler en pleine harmonie avec le Magistère de l'Église. Il est bon d'établir un minimum indispensable pour tous, à ne pas confondre avec les parcours d'approfondissement. Ce projet doit prendre en compte deux niveaux de formation étroitement liés : le niveau diocésain, qui a pour référence l'évêque ou son délégué ; le niveau de la communauté dans laquelle le diacre exerce son ministère, qui a pour référence le curé ou un autre prêtre.

77. La première nomination d'un diacre dans une communauté ou un milieu pastoral est une étape délicate. Sa présentation aux responsables de la communauté (curé, prêtres, etc.), et la présentation de celle-là au diacre lui-même, en plus de faciliter la connaissance réciproque, contribuera à engager immédiatement la collaboration sur le plan de l'estime et du dialogue respectueux, dans un esprit de foi et de charité. La communauté chrétienne peut s'avérer avantageusement formatrice, quand le diacre s'y insère avec l'esprit de celui qui sait respecter les saines traditions, qui sait écouter, discerner, servir et aimer comme le ferait le Seigneur Jésus. Cette première expérience pastorale sera suivie avec une particulière attention par un prêtre responsable exemplaire, choisi par l'évêque.

78. On garantira aux diacres des rencontres périodiques avec un contenu liturgique et spirituel, avec une perspective de recyclage, d'évaluation et d'étude, au niveau diocésain ou supra-diocésain. Sous l'autorité de l'évêque et sans multiplier les structures, il sera bon de prévoir des rencontres périodiques entre prêtres, diacres, religieux, religieuses et laïcs engagés dans l'exercice de la charge pastorale, tant pour dépasser l'isolement de petits groupes, que pour garantir l'unité de vue et d'action par rapport aux différents

modèles pastoraux. L'évêque suivra soigneusement les diacres ses collaborateurs, en participant à leurs rencontres chaque fois qu'il le pourra, et, s'il est empêché, en ne manquant pas de se faire représenter.

79. Avec l'approbation de l'évêque, devra être élaboré un programme de formation permanente réaliste, réalisable, conforme aux dispositions présentes, qui tienne compte de l'âge et des situations particulières des diacres, ainsi que des exigences de leur ministère pastoral. Pour ce faire, l'évêque pourra constituer une équipe de formateurs capables, ou, éventuellement, demander la collaboration des diocèses voisins.

80. Il est souhaitable que l'évêque instaure un *organisme de coordination des diacres*, pour programmer, coordonner et vérifier le ministère diaconal, du discernement des vocations (244) jusqu'à la formation et à l'exercice du ministère, sans oublier la formation permanente.

En seront membres l'évêque lui-même, qui sera le président, ou un prêtre qu'il aura délégué, ainsi qu'un nombre proportionné de diacres. Cet organisme ne manquera pas de maintenir les liens nécessaires avec les autres organismes diocésains. Des normes propres, émanées de l'évêque, régleront tout ce qui concerne la vie et le fonctionnement de cet organisme.

81. Pour les diacres mariés, on organisera en outre d'autres initiatives et activités de formation permanente qui, selon l'opportunité, pourraient aussi impliquer, d'une certaine manière, les épouses et les familles, en tenant toujours compte d'une distinction essentielle des rôles et de la claire indépendance du ministère.

82. Les diacres feront le plus grand cas de toutes les propositions habituelles de la conférence des Évêques ou des diocèses, destinées à promouvoir la formation permanente du clergé : retraites spirituelles, conférences, journées d'études, congrès, cours complémentaires à caractère théologique et pastoral.

Ils auront soin également de ne pas désertier les initiatives qui concernent plus spécialement leur ministère d'évangélisation, de liturgie et de charité.

*Le Souverain Pontife, Jean-Paul II, a approuvé le présent Directoire et en a ordonné la publication.  
Fait à Rome au palais des Congrégations, le 22 février 1998, en la fête de la Chaire de saint Pierre.*

**Darío Card. Castrillón Hoyos** *Préfet*  
**+ Csaba Ternyák** *Archevêque titulaire d'Eminenziana Secrétaire*